

Solidarité et responsabilité

L'Université de technologie de Troyes accompagne les étudiants, les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et administratifs et techniques, les entreprises dans cette période de crise sanitaire.

Suite aux dernières déclarations du Président de la République et de son gouvernement, il est demandé de rester toutes et tous confiné.e.s chez nous depuis le 17 mars 2020 12h pour lutter efficacement contre la propagation du virus Covid-19 et sauver des vies.

La situation est inédite, il s'agit de s'adapter individuellement et collectivement à une crise sanitaire qui concerne toute la population.

C'est notre comportement responsable, en restant chez nous, en limitant nos déplacements pour les stricts besoins de première nécessité, en respectant les gestes barrières, qui permettra de sauver des vies humaines et notamment de soigner celles et ceux qui en ont besoin.

Agissons et participons ensemble à l'indispensable effort national pour lutter contre cette pandémie et sa propagation.

L'Université de technologie de Troyes (UTT) témoigne sa plus grande gratitude pour les femmes et les hommes du domaine de la santé qui s'engagent sans compter au service de la vie, notre bien le plus précieux.

Avec les directives fixées le 16 mars 2020 par le Président de la République et leur mise en application annoncée par le Ministre de l'Intérieur, l'UTT est passée au niveau 2 du Plan de Continuité d'Activité. L'UTT a acté un mode de fonctionnement en privilégiant massivement le travail à distance, le télétravail et l'enseignement à distance. Par conséquent, l'accès aux locaux de l'UTT est interdit à tous les usagers et personnels et ce jusqu'à nouvel ordre. Seuls les services techniques et informatiques pourront, uniquement en cas d'absolue nécessité, se rendre sur place pour intervenir sur nos équipements après autorisation de Jacques Wackel, Directeur Général des Services.

Cette crise oblige l'UTT à repenser son organisation, en lien avec la Présidence, la Direction Générale des Services, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Coordination, la Direction Numérique, la Direction de la Formation et la Pédagogie, La Direction des Relations Internationales, la Direction Relations Entreprises, l'Agence comptable, avec les services



f y ⊙ □ ♥ in utt.fr

supports (Centre de Ressources Informatiques, Centre d'Innovation Pédagogique, Patrimoine et logistique, Vie étudiante, Communication...), pour assurer, à distance, la continuité d'activité, la continuité pédagogique pour nos étudiants et accompagner les chercheurs, les personnels et les partenaires de l'UTT dans cette période contraignante.

L'UTT salue la capacité d'adaptation de toute la communauté universitaire à ces changements profonds et soudains.

Continuité pédagogique

L'ensemble des équipes pédagogiques et des services supports a fait preuve d'une grande réactivité. L'esprit très positif qui règne au sein des programmes de formation a permis de trouver, dès le 13 mars, les meilleures solutions pour la continuité pédagogique et la réussite de nos étudiants.

Les mesures de confinement impactent encore plus fortement l'organisation mise en place. Aussi, l'ensemble de l'établissement est mobilisé pour permettre aux étudiants de mener leur semestre dans les meilleures conditions possibles, même si celles-ci sont fortement dégradées.

Les enseignants bénéficient du support des équipes de la Direction de la Formation et de la Pédagogie (dfp@utt.fr) notamment de l'équipe en charge du support aux enseignements à distance, le Centre d'Innovation Pédagogique (cip@utt.fr). Un espace moodle dédié à la continuité pédagogique a été mis à leur disposition et les accompagne dans la prise en main des solutions technologiques variées.

Les étudiants ont en parallèle développé un espace de solidarité et de soutien entre pairs sur Discord.

Pour les étudiants qui suivent un semestre d'études classique à l'UTT, l'UTT a déployé un Plan de Continuité Pédagogique (PCP) au sein des programmes et des services. Le Centre d'Innovation Pédagogique (CIP) est à ce titre entièrement mobilisé pour accompagner enseignants et étudiants dans l'appropriation des usages et outils de l'enseignement à distance. Le CIP a créé la page Moodle <u>Continuité</u> <u>Pédagogique (étudiants)</u> qui leur est destinée.

Les enseignants favorisent une communication avec les étudiants via le forum de la page Moodle de l'Unité d'enseignement (UE), déposent des supports de cours, vidéos d'explication et corrections détaillées de Travaux Dirigés sur cette même page Moodle et font leur possible pour maintenir des séances de Cours magistraux, Travaux dirigés (et certains Travaux pratiques) avec chat en ligne pour le recueil des questions des étudiants et réponse immédiate ou ultérieure.

Le Centre d'Innovation Pédagogique de l'UTT va prochainement accompagner les enseignants pour qui la solution de chat en ligne n'est pas idéale et les aider à favoriser l'instauration d'1 heure de visio avec les étudiants par le responsable d'UE.

Les responsables d'UE et les responsables de programme restent les interlocuteurs de proximité des étudiants.



Contrôle des connaissances

La mise en place d'un enseignement à distance sans visibilité quant à la durée de fermeture de l'UTT aux étudiants oblige à anticiper et prendre les mesures qui s'imposent le plus en amont possible. L'enjeu est aujourd'hui de s'assurer que les modalités de contrôle des connaissances respectent le plus possible le cadre réglementaire et permettent aux étudiants de bénéficier de la plus grande équité.

Pour cette raison, l'UTT a pris la décision d'annuler l'ensemble des partiels et médians, initialement prévus du 30 mars au 4 avril et du 20 au 30 avril 2020. En raison des conditions exceptionnelles rencontrées, l'UTT va modifier les modalités de contrôle des connaissances pour ce semestre, notamment en s'appuyant sur certaines plus adaptées à l'enseignement à distance.

Les examens finaux du 22 au 27 juin 2020 restent maintenus et il sera également possible de recourir à du contrôle continu en présentiel sur la fin du semestre lorsque les cours reprendront à l'UTT.

Pour les étudiants internationaux repartis dans leurs pays, l'UTT travaille avec les universités partenaires à la mise en place de surveillance d'examens à distance pour les finaux.

Les étudiants actuellement en stage en entreprise ou en laboratoire sont invités à suivre les consignes recommandées ou imposées par leur entreprise d'accueil.

L'UTT autorise le télétravail ou le travail à distance sur la durée préconisée par l'entreprise dans le cadre de cette situation exceptionnelle, en informant leurs conseiller au Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) et tuteur UTT des dates effectives de leur travail à distance. Si les périodes de télétravail dépassent 1 mois temps plein et consécutif, le BAIP en informera la Direction de la Formation et de la Pédagogie (DFP) afin que cela puisse être indiqué dans le cadre des évaluations du stage afin de ne pas pénaliser les étudiants.

Conformément à la loi en vigueur, l'UTT pourra accepter de valider des stages à une durée inférieure à celle requise dans le cas où certains stages devront être interrompus (pour les missions qui ne sont pas possibles en télétravail) afin de permettre la bonne poursuite de votre cursus.

Pour toute interruption de stage, s'il est possible de rattraper les jours manquants à la fin du stage, cette solution sera privilégiée.

Pour les étudiants en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage), les mêmes consignes s'appliquent.

Pour toute question, les étudiants sont invités à prendre contact avec stages@utt.fr

Les étudiants en semestre d'étude ou en stage à l'étranger

Le Président de la République, M. Emmanuel Macron, a expliqué que tous les voyages entre les pays non européens et l'Union européenne sont suspendus pour 30 jours. Cette mesure qui vise à limiter les

déplacements est une conséquence logique de la volonté affirmée de ralentir la progression de l'épidémie de Covid-19.

Cette mesure collective vise à protéger la santé des uns et des autres qui, en ces temps mouvementés, doit guider nos actions et nos décisions.

Cependant si l'étudiant doit rentrer, pour une raison ou pour une autre, il sera toujours possible de le faire. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) indique explicitement dans son communiqué officiel que « Les Français qui sont actuellement à l'étranger et souhaitant rentrer pourront bien entendu rejoindre notre pays. Nous organiserons, pour celles et ceux qui le souhaitent et là où c'est nécessaire, leur rapatriement. » En revanche, dans ce même communiqué, le MEAE invite tous les français qui sont à l'étranger et qui le peuvent « pour raisons sanitaires, à éviter autant que possible les déplacements internationaux et à limiter leurs mouvements dans les 30 jours à venir. »

En résumé, il n'est pas obligatoire de rentrer en France avant la date initialement prévue pour le retour si l'étudiant pas en situation précaire. Ils pourront suivre les cours à distance mis à disposition par les établissements étrangers d'accueil. Le service des relations internationales suit au quotidien les situations individuelles depuis le début de la crise (<u>ri@utt.fr</u>).

Pour les étudiants actuellement en stages à l'étranger, les entreprises d'accueil s'organisent actuellement pour proposer des modalités de travail à distance ou des périodes de suspension de stage et pour permettre de suivre les recommandations sanitaires des différents pays dans lesquels ils se trouvent. Pour tout changement lié aux modalités de stage, le service des stages est informé (stages@utt.fr) afin de mettre en place les avenants nécessaires avec l'entreprise d'accueil.

Il est rappelé aux étudiants de suivre les instructions et recommandations préconisées par leur établissement d'accueil et de mettre rigoureusement en application les gestes barrières.

Ils sont incités à s'inscrire sur le site ARIANE du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) afin d'être tenus informé des évolutions dans le pays d'accueil :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Lycéens admissibles, futurs étudiants

En raison de la situation sanitaire actuelle et suite aux directives présidentielles de confinement pour tous, les entretiens d'admission en présentiel sont annulés jusqu'à nouvel ordre par le réseau des Universités de Technologie (UTBM, UTC, UTT)

Les candidats admissibles recevront prochainement un questionnaire à compléter en ligne. Celui-ci sera un élément supplémentaire à leur dossier académique.

Les personnels de l'UTT



Tous ont été invités à rester chez eux et, dans la mesure du possible à travailler à distance sauf une équipe très restreinte de maintien de la sécurité des bâtiments. L'urgence de la mise en place de la continuité pédagogique passée, De nouvelles modalités de travail à distance pourront se mettre en place dans les jours qui viennent. Des informations régulières seront envoyées aux personnels afin de maintenir le lien. Les responsables de services seront, s'ils le souhaitent, accompagnés dans la gestion à distance de leurs équipes.

Des fiches de liaisons vont être mises en place à destination des représentants du personnel aux Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et Comité technique (CT) : les membres des organismes représentatifs recevront une fois par semaine (le vendredi), pour information, une synthèse des actions engagées en matière de ressources humaines, d'organisation du travail, de sécurité et d'accompagnement.

Pour toute question, la DRH répond et se mobilise pour accompagner les personnels et les cas particuliers. (drh@utt.fr). La priorité a été donnée à la continuité de versement des salaires afin de ne pas fragiliser nos collaborateurs dans cette situation déjà bouleversante. Une attention particulière est portée vers les personnes touchées par l'épidémie.

Contact presse:

Léonor Manent, Directrice de la communication leonor.manent@utt.fr – Tél. : 06 09 18 76 48

A propos de l'UTT : www.utt.fr

Avec 3100 étudiants, l'Université de technologie de Troyes fait partie des dix plus importantes écoles d'ingénieurs françaises. L'UTT forme des ingénieurs en sept branches, des Masters en six parcours et des docteurs en trois spécialités. La politique de développement de l'UTT mise sur une recherche de haut niveau, axée sur deux thématiques transverses (Science et Technologies pour la Maitrise des Risques, et Services et Industrie du Futur), et une stratégie internationale ambitieuse. L'UTT est membre de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieur (CDEFI), de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), et de la Conférence des Présidents d'Université (CPU). L'UTT fait partie du réseau des universités de technologie françaises, avec l'UTBM (Belfort-Montbéliard) et l'UTC (Compiègne) ainsi que l'UTSEUS, créée en 2005 sur leur modèle à Shanghai.